Université de Strasbourg

CONGRES

Séance du 27 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour
Lettre d'orientation budgétaire 2018

EXPOSE DES MOTIFS :

Le code de l'éducation précise les modalités de préparation et de vote du budget (articles R719-64 à 72).

La lettre d'orientation budgétaire a pour objet de fixer les orientations générales et les principes d'actions suivant lesquels sera élaboré le budget 2018.

C'est avant tout un acte politique qui constitue la première étape du processus budgétaire. La lettre d'orientation budgétaire s'attache à traduire, pour l'année budgétaire considérée, les axes stratégiques que l'établissement a définis comme prioritaires, et cela dans un contexte financier toujours contraint, en l'absence d'informations à date sur le niveau de subventionnement au titre de la subvention pour charges de service public 2018 .

Rapporteur : Jean-Yves PABST, Vice-Président Finances

Proposition de délibération :
Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la lettre d'orientation budgétaire 2018.

Université de Strasbourg

Lettre d'Orientation Budgétaire 2018

Préambule

1. Première étape de l'élaboration du budget 2018, la lettre d'orientation budgétaire (LOB) établit les grands choix budgétaires et financiers de l'Université et constitue l'outil de pilotage pour ses instances de gouvernance. La LOB permet notamment une mise en perspective des points budgétaires lors de leur examen en conseils. L'exercice 2018, à l'Université de Strasbourg, sera marqué, dans les domaines budgétaires et financiers par la poursuite d'une trajectoire visant l'équilibre et la stabilisation de la situation financière. Ces points seront traités et détaillés tout au long de cette lettre d'orientation budgétaire, qui se divise en trois parties :

    1. La trajectoire financière de l'Université de Strasbourg pour 2018.
    2. L'allocation de moyens aux composantes recherche et formation et aux directions et services.
    3. Les grands projets 2018 : Investissements d'avenir (IdEx pérenne), Opération Campus, emprunt, numérique.

I. La trajectoire financière de l'Université de Strasbourg pour 2018

2. La politique budgétaire de l'université pour 2018 se situera, dans ses grands objectifs, dans la continuité de celle engagée depuis la fin 2012, c'est-à-dire la poursuite des efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire de l'établissement et de ses grands équilibres financiers. Elle vise à effectuer des choix de mise en œuvre de la stratégie de l'établissement et de la soutenabilité de ces choix, le tout dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes, provenant de l'Etat comme de nos autres partenaires.

I-1. Contexte de l'élaboration budgétaire et hypothèses retenues pour 2018

3. La dotation de l'Etat (Subvention pour Charges de Service Public - SCSP) constitue l'élément principal des recettes de l'établissement (elle représente 76,7 % des produits de fonctionnement encaissables constatés en 2016 pour toute l'université).

    Les premières notifications prévisionnelles de la SCSP en masse salariale et en fonctionnement pour 2018 devraient être connues d'ici la fin de l'année 2017.

Cependant, comme chaque année et comme tout opérateur de l'Etat, l'université doit entrer dans la phase de construction du budget dès l'automne 2017. La préparation budgétaire démarre donc dès l'été, sur la base d'hypothèses et prévisions, qui se doivent d'être réalistes et sincères quant aux ressources de l'année à venir.

L'Etat annonce, dans la continuité des années passées, que l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont une priorité nationale en 2018. Simultanément, l'Etat s'est engagé dans une politique de maîtrise des déficits publics et de l'endettement public.

Dans l'attente des débats à venir et des décisions et arbitrages du Gouvernement, de l'adoption de la Loi de Finances 2018 par le Parlement, l'établissement se fonde, pour ses prévisions budgétaires, sur l'hypothèse d'une stabilité de la subvention pour charges de service public pour 2018, malgré une hausse prévisible des effectifs étudiants.
Quant à la réserve de précaution de l'Etat demandée aux universités pour 2018, l'établissement considère qu'elle sera maintenue à son niveau actuel.

Dans ce contexte, pour son élaboration budgétaire 2018, l'université retient l'hypothèse d'une subvention pour charges de service public en fonctionnement, hors allocations spécifiques, nette de la réserve de précaution, identique à celle constatée en 2017.
Quant à la subvention pour charges de service public en masse salariale, elle ne devrait pas évoluer en 2018, nonobstant les compensations totales ou partielles de mesures déjà prises par l'Etat en 2017 ou à venir (évolutions statutaires, indemnitaires ou indiciaires).

4. Un point d'attention doit être porté sur la contribution de l'université au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui s'est élevée à 243 k€ en 2017 (contribution calculée de 741 k€, avec un dégrèvement exceptionnel de 498 k€). L'établissement pourrait être amené à verser 800 k€ en 2018 s'il ne remplit toujours pas ses obligations en matière d'emploi de personnels handicapés (le taux d'emploi de travailleurs handicapés est fixé à 6 % ; pour mémoire, les dépenses réalisées pour l'accessibilité des étudiants ne sont pas déductibles) ; par ailleurs, l'Unistra s'est engagée dans une démarche de conventionnement avec le FIPHFP lui permettant de poursuivre, avec des possibilités de subventions accrues, les actions inscrites dans son schéma directeur handicap.

I-2. Les objectifs budgétaires et financiers proposés pour 2018

5. Lors du débat d'orientation budgétaire 2018, il est proposé d'adopter les objectifs suivants.

   L'objectif pour 2018 d'équilibre au compte de résultat prévisionnel induira :

- d'une part, une appréciation prudente concernant les recettes en provenance de l'Etat ou d'autres financeurs, sur la base des recettes antérieures constatées (comptes financiers 2015 et 2016, exécution 2017 en cours) et d'anticipations réalistes et prudentes sur les recettes à venir (évolutions de la taxe d'apprentissage, situation financière de nos partenaires, conjoncture économique, contrats en cours, et projets acquis, etc.),

- et d'autre part, la prise en compte de l'évolution tendanciellement à la hausse de certaines de nos dépenses, qu'il s'agisse d'une évolution partiellement mécanique (GVT, etc.) liée à des facteurs exogènes (évolution des prix), de dépenses nouvelles telles que les assurances (estimation : 0,3 M€), la contribution FIPHFP (estimée : 0,8 M€), ou d'une évolution résultant des choix de l'établissement (actions spécifiques en faveurs des réfugiés, commission historique, EUCOR-Le Campus Européen par exemple (montant voisin de 0,2 M€) ;

- et enfin une prise en compte accrue des coûts complets, lors de la tarification des prestations et lors des opérations de montage financier.

II. L'allocation de moyens aux composantes recherche, formation et aux directions

6. Les cibles concernant la trajectoire financière traduisent l'objectif de stabilisation de la situation financière de l'établissement. Cet objectif se traduit par la stabilité du modèle d'allocation des moyens et des règles financières internes.

7. La poursuite de la politique globale de stabilisation financière peut se résumer ainsi :

- Compte de résultat à l'équilibre.

- Mesures réglementaires mises en œuvre en 2017, s'imposant à l'établissement en 2018.

- Prélèvements maitrisés sur le fonds de roulement à des fins d'investissement, avec une cible de maintien à minima de ce fonds de roulement à hauteur de 30 jours de fonctionnement.

8. La sollicitation du fonds de roulement devra ainsi être opérée de manière très contrôlée et en fonction du plan pluriannuel d'investissement (PPI) adopté par le conseil d'administration et structuré en quatre volets :

- Volet Patrimoine : investissements engendrant à moyen et long termes des économies de fonctionnement (énergie, fluides, etc.).

- Volet Numérique : infrastructures communes, sécurisation des réseaux et de l'information.

- Volet Pédagogie : équipements mutualisés de transformation pédagogique (dont adaptation et équipement des espaces aux nouveaux usages).

- Volet Recherche : soutien aux équipements et plateformes à visibilité internationale, ou mutualisées entre pôles de recherche.

Chacun de ces volets fait l'objet d'un pilotage global au niveau de l'établissement, en vue de prioriser les dossiers, mais également afin d'en appréhender l'impact pluriannuel sur la trésorerie et le fonds de roulement.

II-1. Les objectifs sur la masse salariale pour 2018

9. Les choix stratégiques de l'établissement en matière de ressources humaines et impactant la masse salariale en 2018 maintiennent, en les poursuivant, les mesures initiées en 2016 ainsi que celles mises en place en 2017, avec prudence, du fait notamment des incertitudes pesant sur le nouveau modèle ministériel d'allocation de moyens cité précédemment.

10. Mesures de 2016 et de 2017 maintenues en 2018 :

- Recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants

11. Alors même qu'il convient de maintenir le potentiel d'enseignement, alors qu'une nouvelle hausse des effectifs étudiants est à prévoir à la rentrée 2017, le nombre total de recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants prévu en 2018 ne doit pas excéder celui de 2017 pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier de l'établissement ; ces recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants se feront en relation avec les départs à la retraite programmés.

- Recrutement des personnels BIATSS

12. Le nombre de recrutements de 2018 sera équivalent à celui de 2017, dans la mesure du possible et des vacances de postes.

13. A noter que le protocole de déprécarisation issu de la loi Sauvadet de 2012, dans sa version initiale, est parvenu à son terme en 2016 ; la pérennisation du dispositif pour 2 ans, avec des critères assouplis, a été confirmée par la loi n°2016-483 du 20/04/2016 modifiant la loi Sauvadet ; l'établissement prévoira l'ouverture d'une cinquantaine de recrutements réservés, en fonction du vivier restant à l'issue des recrutements 2017, 2018 correspondant à la dernière année du dispositif.

- Campagne d'avancement des personnels contractuels sur mission à caractère permanent

14. Comme en 2015, 2016 et 2017, l'établissement réalisera en 2018 une campagne d'avancement des personnels contractuels. Le volume d'avancement réalisés s'effectuera sur un rythme d'avancement identique au taux d'avancement des filières ITRF titulaires : 2 promotions de corps et 5 promotions de grade seront ainsi prévues pour un coût maximal estimé à 10 k€ (maintien du coût global 2017).

- Maintien du volume des suppléances administratives et techniques

15. L'établissement maintiendra en 2018, le volume des suppléances administratives et techniques d'un total de 30 ETP de catégorie C depuis 2015, avec une critérisation identique.

- La poursuite de la maîtrise de l'offre de formation et des heures complémentaires

16. Le volume global des dotations en heures complémentaires allouées en 2016-2017 a été porté à 99 557 HeTD, soit une progression de plus de 2 800 heures par rapport à 2015-2016 ; celui pour l'année universitaire 2017-2018 sera stabilisé. Les dotations seront néanmoins ajustées si nécessaire selon l'évolution des conjonctures particulières des composantes et de leurs contraintes.

- Situation des personnels contractuels BIATSS en CDI sur mission « temporaire »

17. A la date du 01/01/2017, 41 agents en CDI exercent leurs fonctions sur un support dit temporaire. Le financement de leurs contrats se décline de la manière suivante :

    - 20 contrats sont financés sur les crédits de supports de postes vacants de titulaires (« PAIE 1 ») et sur les crédits de personnels payés sur le budget central (« PAIE 2 »),
    - 19 contrats sont financés par les ressources propres des structures (UFR/facultés/instituts/écoles/laboratoires) ou les services disposant d'un budget (« PAIE 7 »).
    - 2 contrats sont sur crédits spécifiques (IdEx).

    Parmi ces 41 agents, 14 sont susceptibles de voir leur situation être régularisée au cours de l'année 2017, dans le cadre du dispositif Sauvadet.

18. Mesures nouvelles proposées en 2018 pour les personnels :

- La mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR)

19. se poursuivra en 2018 et impactera les personnels de catégories A, B et C. A noter que l'université a réalisé, dans un souci d'équité, une transposition adaptée du dispositif de « transfert primes-points » aux personnels contractuels, de façon à appliquer les mêmes grilles de rémunération, pour tous les personnels. Le surcoût 2018 lié l'application du protocole est estimé à 1,42 M€, compensé par l'Etat pour ce qui concerne exclusivement les personnels titulaires.

- Le déploiement du RIFSEEP

20. L'établissement s'est engagé depuis 2015 dans la mise en œuvre progressive du nouveau régime indemnitaire obligatoire, instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat, devant à terme concerner l'ensemble des personnels BIATSS titulaires de l'établissement. Le déploiement de ce nouveau régime indemnitaire doit s'organiser par corps/grade, l'adhésion généralisée au dispositif étant fixée réglementairement au 1er septembre 2017. L'ensemble des textes (arrêtés) requis n'étant pas paru à ce jour, l'université prévoit de généraliser le RIFSEEP, en revalorisant les taux indemnitaires, à compter du 1er janvier 2018. Le montant global supplémentaire à prévoir au budget 2018 pourrait avoisiner 1 M€.

- La résorption de situations de décalage grade/fonction (BIATSS)

21. Au cours de l'année 2016, une campagne d'identification des situations de décalage grade/fonction a été lancée. Plus d'une centaine de situations a été déclarée.

22. Une première phase de consolidation et de vérification des éléments transmis par les supérieurs hiérarchiques des agents en situation de décalage grade/fonction a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année 2017. La résorption de certaines situations pourrait être envisagée dans le cadre du dialogue de gestion 2018.

II-2. Objectifs 2018 concernant le fonctionnement interne de l'établissement : directions opérationnelles et pilotage

23. L'enveloppe en fonctionnement à répartir entre les directions opérationnelles de support et d'appui aux missions est d'un montant total voisin à celui de 2017, soit 11,08 M€. Sa répartition aura lieu à l'issue du dialogue de gestion mené avec chacune des directions et des arbitrages nécessaires.

24. Les objectifs cibles sont :

- Stabilisation du modèle d'allocation de moyens et des règles financières internes.
- Pérennisation de la dotation de fonctionnement aux composantes et unités de recherche.
- Augmentation de la dotation aux directions opérationnelles limitée à celle du coût de la vie.
- Recherche active d'économies et de financements nouveaux, tarification des activités et prestations au plus près du coût complet.
- Poursuite de la politique des appels d'offres pour l'investissement pédagogique et les équipements de recherche, concernant les équipements mutualisés ou générant des économies de fonctionnement mais vraisemblablement à un niveau moindre qu'en 2017.
- Poursuite du financement de l'investissement sur le patrimoine (voir infra).
- Renforcement du pilotage de l'investissement à l'échelle de l'établissement.

II-3. Objectifs pour la mission RECHERCHE

- Le fort potentiel de la recherche et l'accompagnement de la politique scientifique

La recherche à l'université de Strasbourg s'organise en trois grands domaines, SHS-Droit-Economie-Gestion (SHS+), Sciences et technologies, Vie et Santé.

25. Les crédits affectés à l'Unité Budgétaire (UB) Recherche ont été à hauteur de 6 M€ en 2017, dont 5 M€ de crédits de fonctionnement et 1 M€ de crédits d'investissement. Un effort particulier sera fait pour doter au plus juste le fonctionnement des unités. Le premier budget rectificatif 2018 permettra d'avoir une meilleure visibilité.

26. Les réorganisations des laboratoires dans le cadre du nouveau contrat quinquennal, et faisant suite à l'évaluation par l'HCERES, nécessitent un appui spécifique en 2018 pour leur mise en route.

27. L'arrêté ministériel du 26 mai 2016 relatif à la formation doctorale induit le développement de nouvelles formations et des surcoûts financiers. Une politique de soutien aux GIS et GDR pourra être mise en place ainsi qu'une politique d'appui à la recherche dans le cadre de partenariats stratégiques internationaux de l'établissement et dans celui d'une politique partagée avec le CNRS et l'Inserm (soutien aux Laboratoires internationaux associés (LIA), Groupements de recherche internationaux (GDRI), Unités mixtes internationales (UMI)), ainsi que dans la prise de responsabilité pour le montage de projets internationaux.

28. Enfin, la création de la Maison de la Donnée est une priorité de premier plan en recherche.

29. En complément de l'UB Recherche, l'établissement finance les frais d'infrastructure, la documentation électronique (2,1 M€) et les contrats doctoraux qui seront maintenus à hauteur de 121 nouveaux contrats annuels (11,4 M€). Les contributions aux frais d'environnement opérés sur les contrats de recherche sont affectées aux ressources de l'établissement et contribuent ainsi au financement de ces dépenses environnées (fluides, documentation électronique, etc.).

30. Des crédits d'investissement complémentaires à hauteur d'1 M€ en 2017 ont permis de mener des opérations de jouvence sollicitées dans le cadre du dialogue de gestion et généralement non finançables sur les ressources propres des unités de recherche. Si possible pour le budget 2018, une enveloppe de moyens pour le même type d'action sera dégagée.

31. La dotation récurrente des unités de recherche est complétée par des ressources qui émanent d'autres tutelles, soit par des ressources propres résultant d'activité contractuelle publique (ANR, contrats Européens, associations caritatives, etc.) ou privée (contrats industriels/entreprises, SATT, Fondations, etc.). D'autres financements viennent compléter ces ressources propres notamment dans le cadre de l'organisation des manifestations scientifiques (subventions, droits d'inscription). L'activité contractuelle est globalement en augmentation. Cependant, les recettes prévues dans le cadre spécifique du reversement du préciput ANR sont en diminution (de 951 k€ en 2013 à 503 k€ en 2016). Cette diminution qui s'explique par un taux de succès de plus en plus aléatoire a une conséquence sur les prévisions de ressources. Ainsi pour des raisons de prudence budgétaire le montant estimé des recettes liées au préciput ANR en 2018 est de 550 k€.

32. Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (2015-2020), 10 projets Recherche sont soutenus en Alsace et 3 sont en gestion à l'Université de Strasbourg : Alsacalcul, I2MT et A2S. Pour l'exercice 2018, les projets CPER en gestion à l'Unistra effectueront des demandes de financement auprès des différents financeurs selon le calendrier et la programmation prévus contractuellement.

33. Le levier « recherche » de l'IdEx a permis de poursuivre en 2017 le soutien à l'Institut d'études Avancées (USIAS) et d'abonder les crédits des unités de recherche par le biais d'appels à projets sous la responsabilité de la commission recherche. Ainsi en 2017, 12 *Fellows* USIAS, 9 Contrats Doctoraux (837 k€), 10 Contrats Post-doctoraux de 18 mois (900 k€), 15 Projets Attractivité (1,025 M€), 7 écoles d'été (50 k€), 10 Lauréats Espoirs (0,1 M€), et colloques (45 k€) ont été soutenus. Un appel à projets interdisciplinaires IdEx-Unistra-CNRS est en cours visant à soutenir 6 à 10 projets (600 k€).

34. En 2018 les appels d'offre IdEx vont se poursuivre selon des modalités et des périmètres qui seront définis par la Commission de la Recherche. Enfin depuis 2014 les crédits IdEx ont également permis de soutenir d'autres leviers recherche tels que les actions structurantes et les fédérations de recherche.

- L'accompagnement de la politique scientifique se traduit dans diverses actions à visée budgétaire :

35. La question des frais d'environnement est une préoccupation politique forte de l'établissement. En effet, les dernières avancées en la matière sont nettement insuffisantes, le lobbying vis-à-vis des décideurs et financeurs, nationaux ou européens doit se poursuivre. Par prudence, les taux de frais d'environnement utilisés pour le budget prévisionnel 2018 seront identiques à ceux du budget 2017.

36. La sensibilisation des chercheurs aux coûts de la maintenance des équipements (pour les inciter à intégrer ces éléments éligibles dans les contrats) est menée par le Pôle Unique d'Ingénierie (PUI).

37. Les compétences nécessaires au fonctionnement et à la maintenance des grands équipements doivent être mieux valorisées et prises en compte dès la décision d'acquisition de l'équipement, par la diffusion d'une approche « du coût complet ».

38. La Commission Recherche lance des appels à projets qui garantissent le financement de projets scientifiques de qualité conformément à l'objectif d'excellence fixé.

II-4. Objectifs pour la mission FORMATION et L'ENTREPRENARIAT ETUDIANT

39. Les enjeux pour la Formation porteront en premier lieu sur l'augmentation du nombre d'inscrits. D'après les données fournies par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'augmentation du nombre d'étudiants universitaires (hors IUT) sera, pour les quatre prochaines années, d'environ 13 %, soit plus de 3 % par an.
La nécessité de contrôler étroitement la masse salariale ainsi que les surfaces immobilières disponibles compliquera encore l'accueil de ces étudiants.

40. La préparation de l'offre de formation 2018-2022 sera donc un enjeu majeur. Malgré la consigne formelle « offre de formation à moyens constants », de nombreuses composantes espèrent être l'exception qui bénéficiera de moyens supplémentaires. Le contexte sera d'autant plus difficile que beaucoup d'équipes pédagogiques ont écrit des projets intellectuellement ambitieux et intéressants. Et que la nécessité de donner du temps (sous forme de décharge d'enseignement, voire de CRCT) aux enseignants pour leur permettre de se former à, et de développer des nouvelles méthodes pédagogiques se fait de plus en plus pressante (de même d'ailleurs que pour leur permettre de mener des recherches fortes et novatrices).

41. Un grand défi sera de voir comment soutenir le renouvellement pédagogique, par le biais entre autres d'une utilisation plus dynamique des outils numériques, à moyens constants. Trop souvent en effet, l'utilisation du numérique est trop basique et n'est pas au niveau des possibilités actuelles. Or l'utilisation et le renouvellement des outils numériques sont essentiels pour permettre aussi d'estomper la frontière actuelle entre formation initiale, présentielle, et la formation continue et/ou à distance.

42. Pour renforcer l'aide à l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'université a décidé de soutenir les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Un Pôle entrepreneuriat étudiant, nouveau service au sein d'Espace Avenir a été créé début 2017, pour fédérer les dispositifs PEPITE-ETENA et Entrepreneurship beyond borders.

L'université contribuera au financement du Pôle à hauteur de 119 k€ pour 2018 et la création d'un poste de responsable.

43. Enfin, l'université soutiendra les composantes et services dans la démarche qualité d'accueil et d'accompagnement des étudiants (label Marianne & charte interne de qualité) par l'appui d'un qualiticien au SAP.

II-5. Objectifs de la mission « CULTURE, SCIENCES en SOCIETES »

44. La mission « Culture, Sciences en société », propose pour 2018 trois actions spécifiques :

- Le financement de la commission historique sur la Faculté de médecine 1941-1944 par dotation d'un budget annuel de 60 000 € en fonctionnement pendant 4 ans ; un contrat doctoral financé par le MESRI à hauteur de 27 150 € a été obtenu ; possiblement, un second contrat doctoral pourrait être financé à la même hauteur par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.
- Le budget du dispositif d'accueil et de formation des réfugiés à reconduire en 2018 pour un montant de 80 000 €. Le dispositif stabilisera ses effectifs à hauteur de 50 pour la rentrée 2019 afin de devenir pérenne et financièrement supportable ; ses dépenses seront donc en diminution progressive pour les exercices 2018 et 2019.
- Un budget spécifique « Culture, Sciences en Sociétés » qui permette d'aider ponctuellement des composantes ou des laboratoires sur une action pour 8 000 €.

II-6. Les priorités 2018 concernant « EUCOR- Le Campus Européen »

45. Le 9 décembre 2015 les universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Haute-Alsace et Strasbourg ainsi que le « *Karlsruher Institut für Technologie* » ont signé les documents fondateurs du premier Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « EUCOR – Le Campus européen » porté exclusivement par des universités. Le Campus européen s'inscrit dans le cadre d'une longue coopération entre les Universités du Rhin supérieur. EUCOR – Le Campus européen a été inscrit au contrat de site comme l'un des outils originaux à exploiter dans le cadre de la politique de site. Le fonctionnement entre l'Unistra et le bureau de coordination du GECT fait l'objet d'une convention en vigueur amendée par un avenant. Cette convention précise que selon les statuts du GECT, ses membres contribuent aux frais de fonctionnement du Secrétariat à Fribourg et du bureau de coordination à Strasbourg. La contribution financière de l'Université de Strasbourg sur crédits IdEx est de 273 000 € pour la période 2018-2020 (91 000 € par an) afin de soutenir des appels à projets formation et recherche.

III. Les grands projets 2018 : Investissements d'avenir (IdEx pérenne), Opération Campus, emprunt, numérique

III-1. L'initiative d'excellence pérenne : avenir et conséquences financières

46. L'Université de Strasbourg a signé le 23 décembre 2016 avec l'Etat la convention de dévolution du capital actant l'attribution définitive des 750 M€ de la dotation non consomptible à l'IdEx Unistra, incluant le financement des LabEx. Cette dévolution du capital pérennise le versement des intérêts de la dotation qui s'élèvent à 16,4 M€/an pour l'IdEx et 9,1 M€/an pour les LabEx.

47. Il a été convenu en lien avec les partenaires CNRS et Inserm de fixer le taux des frais d'environnement de l'IdEx à 15 % et de maintenir celui des LabEx à 8 % et ce jusqu'à la fin de leur financement selon les modalités initiales le 31/12/2019.

48. Les dépenses réalisées sur l'IdEx, pour l'année 2016, s'élèvent à 22,7 M€ dont 1,7 M€ de frais d'environnement ce qui constitue une augmentation de 2,8 M€ soit + 14 % par rapport à l'année précédente.

49. Un des enjeux majeurs de la pérennisation de l'IdEx repose sur la capacité de l'université à assurer la continuité d'objets ou de projets ayant démontré leur intérêt pérenne. Très concrètement se pose la question de la continuité des financements hors « IdEx », et de la possibilité de mobiliser et prendre en charge les ressources humaines nécessaires. L'université se doit de réussir cette transition, en conjuguant nécessité de financement de projets innovants via l'IdEx, et maintien d'un niveau suffisant de crédits pour faire face au fonctionnement des activités transférées à titre récurrent à l'établissement. L'IDIP et le PUI sont concernés en première priorité.

III-2. Le recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)

50. La réalisation de l'Opération Campus dans un délai raisonnable nécessite de recourir à l'emprunt auprès de banques publiques (BEI, CDC) pour disposer de la trésorerie nécessaire aux travaux, mais aussi et surtout pour accélérer le rythme et le calendrier des 16 opérations retenues et validées. Le principe du recours à l'emprunt a d'ores et déjà été voté par les administrateurs en 2016. Cet emprunt est garanti par l'Etat grâce au versement des revenus annuels du capital non consomptible de l'Opération Campus (375 M€).

51. Les tirages sollicités en 2018 concerneront les opérations suivantes : ISIS Data-center, Studium, Maison des personnels, G2EI Descartes, Planétarium, pour un total de 25 M€ auprès de la BEI et 9,2 M€ auprès de la CDC.

52. D'autres tirages, de « prêts à taux zéro » (PTZ), pourront être réalisés auprès de la CDC concernant : la rénovation énergétique de la Faculté de Droit, la rénovation de l'IPCB et celle de la Salle Paul Collomp pour un total de 9 M€.

53. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a proposé à l'Unistra de recourir à un nouveau mécanisme de prêts à taux zéro (PTZ). Les critères d'attribution portent sur la réhabilitation énergétique respectant des principes règlementaires et un calendrier de

dépenses prévisionnelles se terminant avant le 30 juin 2018. Les projets Campus concernés sont les trois cités au paragraphe précédent.

III-3. Modalités de gestion financière du budget patrimoine, création d'un budget annexe, suivi en « service à comptabilité distincte » (SACD)

54. Pour répondre aux besoins d'une identification plus précise des crédits immobiliers, et de l'affectation des dépenses et recettes liées à l'emprunt, il est envisagé de créer un « budget annexe immobilier » (BAIM, géré en comptabilité en SACD) dédié au patrimoine. Compte tenu des masses financières mises en jeu, les modalités pratiques sont en cours de discussion avec les commissaires aux comptes et les tutelles.
    La création de ce budget spécifique « patrimoine » devra également prévoir les modalités d'intégration du financement du « gros entretien renouvellement » (GER) lié notamment aux premières opérations Campus achevées.

55. La constitution d'un budget annexe immobilier (BAIM) permettra de sécuriser la gestion financière dans le cadre du patrimoine, en garantissant que la dotation annuelle dédiée couvrira bien ces seules dépenses.

III-4. Entretenir le patrimoine et les équipements

56. Les lignes budgétaires dédiées à la maintenance et à l'énergie seront estimées au plus juste sur la base des années antérieures, malgré l'évolution prévisible des coûts. L'université continuera à encourager les mesures d'économie d'énergie.
    Le cas échéant, si les conditions climatiques étaient exceptionnelles, le budget serait modifié en conséquence. La reconstitution partielle de notre capacité d'investissement pourra, si elle se confirme en 2017, permettre de réaliser en 2018 des dépenses de gros entretien et des rattrapages d'investissements.

III-5. Doter l'université des infrastructures et des dispositifs numériques pour accroitre sa compétitivité

57. En 2017, l'université tire le bilan de son premier schéma directeur numérique (SDN 1 : 2010-2016) et force est de constater l'ampleur des réalisations accomplies (le nouveau pass campus en 2015 [carte multiservices], le déploiement des solutions d'hébergement des documents collaboratifs Seafile et la gestion électronique de documents (GED), les évolutions de la plateforme Moodle, le portail commun de documentation, les archives ouvertes de la connaissance, la dématérialisation de l'inscription des étudiants, les poursuites de re-câblage des bâtiments et le déploiement du WIFI Outdoor pour citer quelques exemples récents). L'établissement travaille depuis 1 an à la rédaction de son nouveau schéma numérique.

58. Il s'agit de continuer à améliorer l'environnement et les conditions de travail des acteurs de la recherche, en développant les plateformes compétitives et des outils partagés, en soutenant l'accès à des équipements de pointe, en mettant en place de nouvelles infrastructures, en visant une organisation optimisée et efficace des services de soutien et de gestion de la recherche et de sa valorisation. La création de la Maison de la Donnée est une des priorités en la matière.

59. En ce qui concerne la formation, l'université doit avoir un rôle de leader au sein de son territoire pour toutes les questions d'apprentissage et de formation. Inventer les métiers de demain et les formations qui y conduisent, répondre au besoin de formation dans des secteurs d'avenir comme la santé, l'éducation, l'énergie, l'usine du futur 4.0, le tourisme, la sécurité, ou les transports, sont des défis majeurs que nous devrons contribuer à relever dans le cadre de la prochaine offre de formation. Des relations de coopération effectives existent déjà entre les établissements du site alsacien avec leurs homologues lorrains et champ-ardennais. Le projet EOLE illustre cette volonté, qui réunit autour de l'Université de Strasbourg et l'Université de Lorraine qui le co-pilotent, l'Université de Reims-Champagne Ardenne, l'Université de Haute-Alsace, l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et la Fondation UNIT (université numérique ingénierie et technologie). L'ambition est d'accélérer la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur, le projet vise à soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté.

60. Cependant, pour atteindre ses objectifs dans ses missions fondamentales que sont la recherche la formation et la valorisation, l'Unistra doit poursuivre la modernisation du Système d'Information de l'université dans le but de faciliter et d'optimiser la gestion de l'établissement (administration, bibliothèques, liens « recherche » avec les partenaires CNRS et Inserm, etc.) et de maintenir des infrastructures numériques à l'état de l'art (bâtiments, data center, réseaux) dans une logique de développement durable et avec une vigilance accrue sur la sécurité informatique.